Parrainage : Mode d'emploi

ÆGIDE DOMITYS
Leaders des Résidences Services Seniors

Jusqu'à **4500€** par an pour **vous faire plaisir**...

...simplement en nous **présentant vos proches !**

Pourquoi Parrainer ?

- *Pour vous :* pour recevoir des chèques cadeaux !
- *Pour votre filleul :* pour qu'il découvre ce qui vous a séduit chez ÆGIDE - DOMITYS

Plus de détails en page 2 à 5 !

Comment Parrainer ?

- Indiquez sur les coupons joints ***les coordonnées de personnes*** pouvant être intéressées par nos résidences : soit pour y investir, soit pour y habiter...
- Nous les contacterons, et vous recevrez des chèques cadeaux à chaque fois que l'un d'eux deviendra notre client !

Plus de détails en page 6 à 8 !

comme Placement Locatif :

Pour leur rentabilité, et la garantie de percevoir un loyer :

- La demande est supérieure à l'offre : la France vieillit... mais manque notoirement de logements adaptés aux besoins et aux envies des Seniors.
- Les loyers sont garantis : vous signez un bail commercial avec DOMITYS et vous percevez un loyer, que votre logement soit vide ou occupé.
- Le taux d'occupation dans les Résidences DOMITYS est de 98%*.

Pour les avantages fiscaux :

- Récupération de TVA,
- Loyers peu ou pas fiscalisés...

Découvrez tous vos avantages fiscaux sur www.aegide.fr.

Pour la sécurité et un patrimoine pérenne :

- ÆGIDE développe des Résidences Services Seniors "Nouvelle Génération" depuis plus de 10 ans.
- ÆGIDE est le leader de ce concept en France avec 31 résidences ouvertes, une vingtaine en commercialisation et autant en projet (début 2013).

* après 2 ans d'ouverture

- Résidences DOMITYS en commercialisation et/ou en construction début 2013
- Résidences DOMITYS en projet

Retrouvez la liste mise à jour sur

www.aegide.fr

... ainsi que les raisons détaillées d'investir dans un appartement d'une Résidence DOMITYS !

N°Indigo 0 825 826 297
0,15 € TTC / MN

comme cadre de vie :

Les Résidences DOMITYS allient liberté, qualité de vie et sérénité :

- Des maisons ou des appartements de 1 à 3 pièces avec terrasse ou jardin, totalement indépendants : chacun les meuble et y vit comme il l'entend.
- Sur place, un vaste choix de services :
  - Pour le plaisir : aquagym, restaurant, salon de beauté, activités quotidiennes variées, etc...
  - Pour la sérénité : personnel qualifié 7 jours/7 et 24h/24, dispositif d'appel et assistance 24h/24, ménage, blanchisserie, etc...

Elles sont accessibles au plus grand nombre :

- Grâce au choix des appartements.
- Grâce aux formules et services à la carte, selon les besoins et envies de chacun.
- Par exemple :
  - 975 € /mois pour 1 personne en formule Club dans un studio de la résidence de Tours*.
  - 1281 € /mois pour 2 personnes en formule Équilibre dans un 2 pièces de la résidence de Vitré**.

DOMITYS, la référence des Résidences Services Seniors :

- Leader avec 31 résidences ouvertes début 2013.
- Les résidences bénéficient de l'Agrément "Services à la Personne" (réduction fiscale de 50% sur le coût de certains services).

*Tarif au 1er janvier 2012, incluant la location de l'appartement C304 de 32 m², les charges de copropriété et les services de la formule Club.
**Tarif au 1er janvier 2012, incluant la location de l'appartement A103 de 46 m², les charges de copropriété, les services de la formule Club et la ½ pension.

- Résidences DOMITYS ouvertes (début 2013)
  (1) = À proximité de
- Ouvertures en 2013 et 2014

Retrouvez la liste mise à jour sur

www.domitys.fr

... ainsi que toutes les informations sur les Résidences DOMITYS !

N° Indigo 0 825 88 00 87
0,15 € TTC / MN

Conditions générales de l'offre de parrainage

Applicables à compter du 1er décembre 2012

Les présentes ont pour objet de définir les conditions générales de l'offre de parrainage proposée par ÆGIDE, SA au capital de 5.174.000€ RCS PARIS 401 397 765, dont le siège social est à Paris 75116 - 42 avenue Poincaré.

DÉFINITIONS

ÆGIDE SA : holding du Groupe ÆGIDE-DOMITYS spécialisée dans la promotion immobilière et les services immobiliers et conseils aux entreprises, qui réalise notamment des programmes immobiliers relatifs à la construction de Résidences Services pour Seniors et résidences hôtelières, et assure par le biais de sa filiale DOMITYS l'exploitation des Résidences Services pour Seniors construites.

DOMITYS SAS : société exploitant par le biais de filiales les Résidences Services pour Seniors construites par ÆGIDE SA.

Résidence DOMITYS : Résidence Services pour Seniors réalisée par ÆGIDE SA et exploitée par DOMITYS SAS ou ses filiales.

Parrainage : opération permettant aux acquéreurs d'un logement construit par ÆGIDE SA, ou aux résidents d'une Résidence DOMITYS, d'obtenir des chèques cadeaux, en contrepartie de la transmission des coordonnées d'un tiers qui à la suite de ce parrainage acquerra un logement auprès d'ÆGIDE SA (Parrainage Investissement) ou louera un logement au sein d'une Résidence DOMITYS (Parrainage Locatif).

Parrain : toute personne physique majeure acquéreur d'un logement construit par ÆGIDE SA ou résidente d'une Résidence DOMITYS qui recommande un membre de son entourage à ÆGIDE SA et qui participe à l'offre de Parrainage.

Filleul : toute personne physique majeure qui est mise en contact avec ÆGIDE SA en vue de l'achat d'un logement construit par ÆGIDE ou de la location d'un logement au sein d'une Résidence DOMITYS suite aux recommandations d'un Parrain sous réserve qu'il ne soit pas déjà identifié dans les bases de données du Groupe ÆGIDE/DOMITYS.

Participants : désigne indifféremment Parrains et Filleuls.

LE PARRAINAGE

Le Parrainage est réservé au particulier acquéreur d'un logement construit par ÆGIDE SA ou Résident d'une Résidence DOMITYS.
Il ne peut être rétroactif.
La participation au Parrainage est gratuite.
Un Parrain peut parrainer plusieurs Filleuls dans la limite de trois Parrainages Investissement et trois Parrainages Locatifs par année civile.
Un Filleul ne peut être parrainé que par un seul Parrain. Dans l'hypothèse d'un double parrainage d'un même Filleul, sera considéré comme Parrain la personne ayant communiqué le premier les coordonnées du Filleul, la date d'envoi ou de remise du coupon de Parrainage faisant foi.

RÉALISATION DU PARRAINAGE

Pour que le Parrainage soit enregistré :

Le Parrain doit compléter le(s) coupon(s) ci-joint(s), en indiquant lisiblement :

- Les nom(s), prénom(s), âge(s), situation(s) matrimoniale(s), date(s) de naissance, adresse(s) et téléphone(s), du (des) Filleul(s).
- Ses nom, prénom, adresse et téléphone.

Le Parrain doit s'assurer de l'accord de la personne parrainée pour la transmission de ses coordonnées.

Le coupon ainsi complété doit être retourné à :
Groupe ÆGIDE-DOMITYS / Parrainage - 37 rue Edouard Vaillant - 37000 Tours.

Le Parrain peut également transmettre les coordonnées complètes du Filleul par email à parrainage@aegide.fr.

Dès réception du coupon, le conseiller habituel du Parrain contactera le Filleul afin de lui présenter, en fonction du coupon de parrainage transmis, l'offre d'investissement ou l'offre locative proposée par le Groupe ÆGIDE-DOMITYS.

Suite à un Parrainage Investissement et en cas d'acquisition par le Filleul, le Parrain recevra, dans le mois suivant la signature de l'acte authentique d'acquisition, des chèques cadeaux d'une valeur globale de 1 000 €.

Suite à un Parrainage Locatif et en cas de location par le Filleul, le Parrain recevra, dans le mois suivant la signature du contrat de location, des chèques cadeaux d'une valeur globale de 500 €.

GAINS DU PARRAINAGE

Les chèques cadeaux ainsi obtenus seront envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en mains propres contre décharge.

ÆGIDE SA conservera une trace de l'envoi ou de la remise des chèques cadeaux.

Les chèques cadeaux sont valables jusqu'à la date mentionnée et peuvent être utilisés en France métropolitaine pour l'achat de biens et services dans les enseignes de l'émetteur des chèques cadeaux. Le Parrain peut utiliser les chèques cadeaux pour ses achats en une ou plusieurs fois, et éventuellement en complément d'autres moyens de paiement.

Les chèques cadeaux ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement. Ils ne peuvent être ni échangés ni vendus.

Les chèques cadeaux ne sont pas nominatifs, leur utilisation est sous la responsabilité du porteur.

En aucun cas ÆGIDE SA ne pourra être tenue responsable ni de la perte, ni de la non-utilisation des chèques cadeaux avant l'expiration de la date de validité, et en aucun cas il ne sera procédé à un second envoi desdits chèques cadeaux.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS

Toute souscription au présent Parrainage équivaut de plein droit à accepter sans réserve les présentes conditions générales.

Les Participants s'engagent notamment à ne pas faire une utilisation frauduleuse, détournée ou mal intentionnée du Parrainage.

Les Participants reconnaissent et acceptent assumer l'entière responsabilité du contenu des éléments transmis dans le cadre du Parrainage.

Les Participants s'interdisent de reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial tout ou partie du Parrainage ou tout droit d'accès au Parrainage.

Toute utilisation frauduleuse des gains du Parrainage ou contraire aux présentes conditions générales ainsi que tout procédé ou manœuvre ayant pour objet l'obtention des gains liés au Parrainage sans que soient intégralement respectées les présentes conditions générales entraînera l'annulation des gains ainsi obtenus et l'annulation du Parrainage.

MODIFICATIONS

ÆGIDE SA se réserve le droit, à tout moment, de modifier, interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie du Parrainage.
ÆGIDE SA pourra également à tout moment modifier la nature des gains attribués.

Sauf cas de force majeure, une information préalable sera faite.
Ces changements seront communiqués sur le site internet ou par tout autre moyen d'information approprié dans un délai raisonnable, toutefois certains changements pourront avoir un effet immédiat, dans ce cas ÆGIDE SA avertira les Participants dès que possible.

Au moment de la modification ou de la suspension du Parrainage, les Parrainages déjà réalisés seront toutefois réglés conformément aux précédentes conditions générales en vigueur au moment de la réalisation de ces Parrainages.

ÆGIDE SA ne pourra être tenue responsable à l'encontre des Participants ou de tiers pour toute modification, suspension ou interruption du Parrainage. Les Parrains et les Filleuls ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Tout participant dispose, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, rectification ou opposition doit être adressée à : ÆGIDE SA - 42 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris.

INTERPRÉTATION - LITIGE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales était tenue pour nulle, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations des présentes conditions générales.

Les présentes sont soumises à la loi française. À défaut d'accord amiable entre les parties concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, les tribunaux de Paris seraient exclusivement compétents pour régler les éventuels litiges.

Les étapes **du Parrainage :**

ÆGIDE
DOMITYS
Leaders des Résidences Services Seniors

Étape 1 :

Vous nous faites parvenir les coupons de parrainage remplis.

NOTA : vous devez **informer vos filleuls "Locataires" que nous les contacterons.** (Cela est facultatif pour vos filleuls "Investisseurs").

Étapes 2 & 3 :

Vos filleuls découvrent le Groupe ÆGIDE-DOMITYS...

a. Pour vos filleuls "Investisseurs" :

- Le Conseiller qui vous a accompagné dans votre acquisition leur présente les opportunités d'investissement dans une Résidence DOMITYS.
- Pour chaque contact qui se conclut par une vente, nous vous envoyons, dès signature de l'acte authentique, des chèques cadeaux pour une valeur de 1 000€.
  Et ce jusqu'à 3 fois chaque année, soit jusqu'à 3 000€ !

b. Pour vos filleuls "Locataires" :

- Nous leur présentons la vie chez DOMITYS, avec notamment la possibilité de visiter une Résidence DOMITYS ouverte.
- Pour chaque contact qui décide d'emménager chez DOMITYS, nous vous envoyons, dès signature du contrat, des chèques cadeaux pour une valeur de 500€.
  Et ce jusqu'à 3 fois chaque année, soit jusqu'à 1 500€ !

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au : N°Indigo 0 825 826 297
0,15 € TTC / MN

ÆGIDE SA – 42 avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris - SA au capital de 5 174 000 € - RCS Paris 401 397 765
Ne pas jeter sur la voie publique. • Photos : Gilles Plagnol, Fotolia.com (Daniel Garcia, Thierry Burot, Steve Rosset)
Document et images non contractuels • antithese-publicite.com • Déc. 2012